

## Annuler un avenant

## DROITS NECESSAIRES

	Gérer des dossiers	Gérer mes groupes dynamiques	Effectuer le suivi du dossier	Gérer les dispositifs d'un jeune	Gérer les avenants
Portail Conseiller	✓	✓	✓	✓	•

## **ETAPES NECESSAIRES**

- 1. Se rendre sur l'onglet « Contrats Aidés »
- 2. Rechercher et sélectionner le dossier du jeune concerné
- 3. Sélectionner le menu « Aller au Dossier »
- 4. Cliquer sur l'icône « Afficher le menu »
- 5. Sélectionner « Consulter le CERFA »
- 6. Sélectionner « Annuler l'avenant »
- 7. Soumettre au validateur

Le bouton Annuler permet l'annulation de la demande d'aide initiale ou de l'avenant de renouvellement / transfert, ainsi que de toutes les corrections et avenants de modification associés. \* Si l'avenant en cours est un avenant initial, l'annulation permettra de générer un nouvel avenant.

\* Si l'avenant en cours est un avenant de type transfert ou renouvellement, son annulation réactivera l'avenant précédent.

\* Dans le cas d'un avenant de modification, l'annulation s'effectue **sur l'avenant auquel il se** rattache (initial, de transfert ou de renouvellement).

<u>Attention</u>: l'annulation d'un avenant entraine le remboursement des versements perçus par l'employeur sur la période couverte par l'avenant.

Lors de l'annulation d'un avenant, l'avenant précédent est réactivé et repasse au statut précédent. Il est possible que cet avenant ait le statut « Fin de contrat » si la date de fin de prise en charge est dépassée.

L'annulation de l'avenant doit être validée par l'ASP. La validation de l'ASP intervient environ 30 jours après l'envoi de la demande.

Une fois l'annulation validée, la création d'un nouvel avenant est possible. Celui-ci sera considéré comme « Brouillon » et devra être soumis à la validation du responsable avant l'envoi à l'ASP.

Mais attention à bien vérifier auprès de l'ASP que l'avenant précédent est bien annulé AVANT de générer un nouvel avenant. Sinon l'ASP pourrait le rejeter pour cause de chevauchement de période.



## DÉTAILS



- 1. Se rendre sur l'onglet « Contrats Aidés »
- 2. Rechercher et sélectionner le dossier du jeune concerné (le contrat aidé du jeune doit obligatoirement disposer du statut « **Publié ASP** » pour être annulé)



3. Sélectionner le menu « Aller au Dossier », le dossier du jeune s'affiche.

	Tous les sites i-milo Portail Conseiller   Toutes les s	tructures
i-milo Portail	Conseiller	SIMILO SIMILO Mon compte Déconnexion
Mon portail	Dossiers Partenaires Offre de services Cotraitance Contrats aidés Outils	
Mon portail > Dossiers > Thomas I	BERNARD > Dispositifs	
THOMAS BERNAR	D (Justile) 22 ans - Consulter vetterere: Christine DCG, AME - Novau V (Novau V) - Dispositif on cours: 8	
En veille - Rapproché DUDE		
SYNTHÈSE	DISPOSITIFS	ÉVÈNEMENT 🔂
SUIVI		
Dispositifs	EMPLOI D'AVENIR (EN COURS) Modifier	RECHERCHE D'OFFRES DE SERVICES ET
<u>Services</u>	Avenant de renouvellement - Publié A Consulter le Cerfa	fficher le menu
Demandes	Date d'entrée : Consulter la notification d'attribution	Nom, type, thème, contrat, mesure, acte de
<u>Evènements</u>	Date de fin :	service, partenaire
Rendez-vous	Offre d'emploi :	
	Informations Engagements (1) Editer Phase integration	5 Type d'offre
DOSSIER	Editer Phase stablisation	Catalogue interne 🔹
Identité Complet	CIVIS CLASSIQUE (CLÔTURÉ) Editer Bilan Final	Rechercher
Coordonnées Complet	Date d'entrée : Editer Attestation Experience	Recherche avancée MER simple
	Fin prévisionnelle :	
<u>Compléments</u> Complet	Date de fin réelle :	MÉMOS
Mobilité	Informations Versements	
Complet		Commentaires Tâches
<u>carsus</u>		Tapez ici le contenu
Situations Complet	SE 2012 - 2013 - 2014 (CLÔTURÉ)	Aiouter
Droiate		Ajouter

Le système d'information des missions locales

- 4. Cliquer sur l'icône « Afficher le menu »
- 5. Sélectionner « Consulter le CERFA »

i-m110



Le système d'information des missions locales

6. Sélectionner « Annuler l'avenant » pour validation et envoi à l'ASP



Mais attention à bien vérifier auprès de l'ASP que l'avenant précédent est bien annulé AVANT de générer un nouvel avenant. Sinon l'ASP pourrait le rejeter pour cause de chevauchement de période.